

PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Direction Départementale
des Territoires

Service
Eau Environnement Forêt

Unité espaces naturels et évaluation
environnementale

Madame la Préfète des Hautes-Alpes
DPP-CDI-CDD-PR
28, rue St Arey
CS 66002
05 011 GAP Cedex

(A l'attention de N. Feraud-Latil)

Affaire suivie par : Gérard ALLEMAND

gerard.allemand@hautes-alpes.gouv.fr

Téléphone 04 92 51 88 63

Télécopie 04 92 40 35 83

GAJSG

Objet : Enquête parcellaire servitudes code du tourisme
régularisation domaine nordique de Serre-Chevalier
vallée de Serre-Chevalier

Gap, le 19 NOV. 2019

Par bordereau en date du 12 novembre, vous m'avez transmis pour avis un dossier relatif à une enquête parcellaire pour l'instauration de servitudes au titre du code du tourisme concernant la régularisation du domaine nordique de Serre-Chevalier sur les communes de St Chaffrey, La Salle les Alpes et Monétier les Bains.

Le dossier a été dispensé d'étude d'impact par décision de l'AE du 03/09/19.

Avis au titre de l'eau et des espaces naturels :

Le projet se situe hors zonage environnemental, hors zones humides au coeur du domaine nordique existant de la vallée de la Guisane.

Le domaine nordique existe depuis de nombreuses années, quelques travaux sont prévus ponctuellement (remblaiement, terrassement, pose de buses..) sur une emprise totale cumulée de 0,76 ha.

Les travaux sont ponctuels, de faible ampleur et ne devraient pas engendrer d'impact significatif sur les milieux terrestres et aquatiques.

Je n'ai pas d'autre remarque particulière à formuler sur ce dossier.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
et par subdélégation,
Le Chef du Service Eau Environnement Forêt



Marc FIQUET